



AVIS PUBLIC

Règlement No 331

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé: "Règlement régissant la circulation et l'usage des rues, allées et avenues, ou places publiques dans la Ville."

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.
HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 13 juin 1905.



Vente à l'enchère

Propriété appartenant à la Cité.

MARDI, le 20 JUIN 1905,

A ONZE heures a.m.

Sur les lieux mêmes, à l'heure et à la date ci-dessus, la Cité de Montréal vendra aux enchères la propriété suivante:

Terrain vacant situé à Saint-Henri, rue Notre-Dame, près Delinelle, et connu sous le nom de propriété des Abattoirs, contenant près de 300,000 pieds en superficie.

Ce terrain sera vendu en bloc ou par lot, comme il appert par le plan préparé par M. John R. Barlow, inspecteur de la Cité, et déposé au bureau du Trésorier.

Conditions: un quart comptant, et balance payable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs avec intérêt à cinq pour cent payable annuellement.

L.-O. DAVID
Greffier de la Ville.

A. MARCOTTE,
W. M. KEARNS,
Encanteurs.

HÔTEL-DE-VILLE,
Montréal, 9 juin 1905.

AVENUE DES FRÈNES

Modification des lignes homologuées, d'en bas de la rue Leber à la jetée, dans le quartier Saint-Gabriel de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à aucun des Honorables Juges de la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en la chambre No 31, au Palais de Justice, de cette Cité, MARDI, le ONZIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures et demie de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier St-Gabriel de ladite Cité soit modifié en changeant les lignes homologuées de l'avenue des Frènes, d'en bas de la rue Leber à la jetée, — tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

L. J. ETHIER,
J. L. ARCHAMBAULT,
Procureurs de la Cité de Montréal.

HÔTEL-DE-VILLE,
Montréal, 15 juin 1905.



PUBLIC NOTICE

By-Law No. 331.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it, by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-law No. 331, to regulate traffic and the use of public streets, alleys, avenues, public grounds or public places in the City."

L.-O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,

Montreal, June 13th, 1905.



By Auction

City Property.

On TUESDAY, the 20th JUNE, 1905,

At ELEVEN o'clock a.m.

On the premises at the above date and hour, the City of Montreal will offer to public competition the following property:

Vacant land situated on Notre-Dame street, near Delinelle street, in the Town of St. Henri, and known as the Abattoirs property containing about 300,000 feet in area.

This land to be sold *en bloc* or by lots, according to plan prepared by Mr. John R. Barlow, City Surveyor, and deposited in the Treasurer's office.

Terms: One-fourth cash, and the balance in five equal, annual and consecutive instalments, with interest at 5 per cent, payable annually.

L. O. DAVID,
City Clerk.

A. MARCOTTE,
W. M. KEARNS,
Auctioneers.

CITY HALL,
Montreal, 9th June, 1905.

ASH AVENUE

Erasure of homologated lines, from below Leber Street to the Dyke, St. Gabriel Ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned attorneys and counsel, present to any of the Honorable Judges of the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in room No. 31, at the Court-House of this City, on TUESDAY, the ELEVENTH day of JULY next, at HALF past TEN o'clock in the forenoon, or as soon as Counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of the St. Gabriel Ward of the said City be modified by altering the homologated lines of Ash Avenue, from below Leber street, to the Dyke, — as indicated on the plan to be filed with said petition.

L. J. ETHIER,
J. L. ARCHAMBAULT,
Attorneys for the City of Montreal.

CITY HALL,
Montreal, 15th June, 1905.